SESSION 2022
Nouvelle-Calédonie - Wallis

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
E5 ANALYSE TECHNIQUE

Option : Services aux personnes et aux territoires

Durée : 150 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 9 pages

SUJET

Madame et monsieur AMUTOGA vivent à Dumbéa, commune proche de Nouméa. Ils ont trois filles. Madame AMUTOGA est infirmière au centre hospitalier territorial, ou CHT, Gaston-Bourret.

1. **Monsieur AMUTOGA, 45 ans, souffre depuis peu de troubles moteurs, cognitifs et du comportement. Les examens pratiqués ont montré qu'il est atteint de chorée de Huntington.**
 Le document 1 présente des particularités de la chorée de Huntington.

 1.1. Identifier la cause de la chorée de Huntington.

 1.2. Identifier quatre conséquences physiques possibles de la chorée de Huntington pour monsieur AMUTOGA.

 1.3. Proposer trois conséquences possibles de la chorée de Huntington pour la vie quotidienne de monsieur AMUTOGA.

Le document 2 présente l'arbre généalogique de la famille de madame et monsieur AMUTOGA.

1.4. Justifier l'affirmation suivante : l'allèle ayant pour conséquence la chorée de Huntington se transmet selon le mode autosomal dominant.

1.5. Déterminer le risque que l'individu III.3 soit atteint de chorée de Huntington.
La réalisation d'un tableau de probabilité est attendue.

2. En raison de sa maladie, monsieur AMUTOGA ne peut plus travailler. Son taux d'incapacité est évalué à 70 %. Cette incapacité étant à l'origine de difficultés financières, madame AMUTOGA se renseigne sur les aides dont son mari peut bénéficier.

Le document 3 présente les différentes aides handicap et dépendance existant en Nouvelle-Calédonie.

2.1. Identifier trois critères d'attribution justifiant la demande d'allocation personnalisée d'autonomie de monsieur AMUTOGA.

2.2. Identifier la structure pouvant accorder le bénéfice de l'allocation personnalisée d'autonomie à monsieur AMUTOGA.

2.3. Nommer l'organisme versant l'allocation personnalisée d'autonomie.

2.4. Préciser les trois autres aides auxquelles monsieur AMUTOGA peut prétendre, en justifiant la réponse à l'aide des données fournies.

3. Dans le cadre de la prévention des infections nosocomiales, madame AMUTOGA suit une formation sur les risques liés aux bactéries multirésistantes.

Le **document 4** présente des particularités des infections nosocomiales.

3.1. Identifier deux agents pathogènes pouvant être à l'origine d'une infection nosocomiale.

3.2. Citer trois attitudes pouvant être adoptées dans un hôpital pour prévenir les infections nosocomiales.

3.3. Expliquer pourquoi l'antibiothérapie n'est pas toujours un traitement efficace contre une infection nosocomiale provoquée par un staphylocoque doré.

3.4. Justifier l'affirmation « la résistance aux antibiotiques est un véritable problème de santé publique », à l'aide de deux arguments pertinents.

4. Vahinerii, fille de madame et monsieur AMUTOGA, vient d'obtenir son BTSA Technico-commercial. Avec une amie, elle décide de mettre en place un projet « La Ruche qui dit Oui » dans la commune de Dumbéa.

Le **document 5** présente le projet « La Ruche qui dit Oui ».

4.1. Identifier deux caractéristiques du réseau « La Ruche qui dit Oui ».

4.2. Préciser le type de circuit de distribution concerné par le principe de « La Ruche qui dit Oui ».

4.3. Proposer un avantage du projet « La Ruche qui dit Oui » pour chacun des acteurs du réseau, producteur, consommateur et territoire, en justifiant la réponse.

Indications d'évaluation

Capacités intermédiaires	Critères d'évaluation	Question	Barème
C 5-1 **Repérer les caractéristiques socioculturelles des personnes en milieu rural.**	**Repérage pertinent d'informations**	**4.1**	**/1 point**
	Mise en œuvre d'un raisonnement	**4.2**	**/1 point**
		4.3	**/3 points**
C 5-2 **Caractériser les conséquences des pathologies liées au handicap, à la vieillesse, à la maladie et aux conduites à risques.**	**Repérage pertinent d'informations**	**1.1**	**/2 points**
		1.2	
		3.1	
	Mise en œuvre d'un raisonnement	**1.4**	**/2 points**
		1.5	**/2 points**
		3.3	**/1 point**
C 5-3 **Repérer les besoins des personnes dans leur environnement juridique, social et familial.**	**Utilisation maîtrisée des connaissances**	**2.3**	**/1 point**
	Repérage pertinent d'informations	**2.1**	**/3 points**
		2.2	
		3.2	
	Mise en œuvre d'un raisonnement	**1.3**	**/4 points**
		2.4	
		3.4	

DOCUMENT 1

Particularités de la chorée de Huntington

La chorée de Huntington est due à la présence d'un allèle muté du gène IT15. La présence de l'allèle muté a pour conséquence la production d'une forme toxique d'une protéine cérébrale appelée huntingtine. L'accumulation de huntingtine dans les neurones affectés entraîne leur dégénérescence, puis leur mort. Elle se déclare tardivement, vers 35 ans en moyenne.

La chorée de Huntington peut avoir les conséquences suivantes :

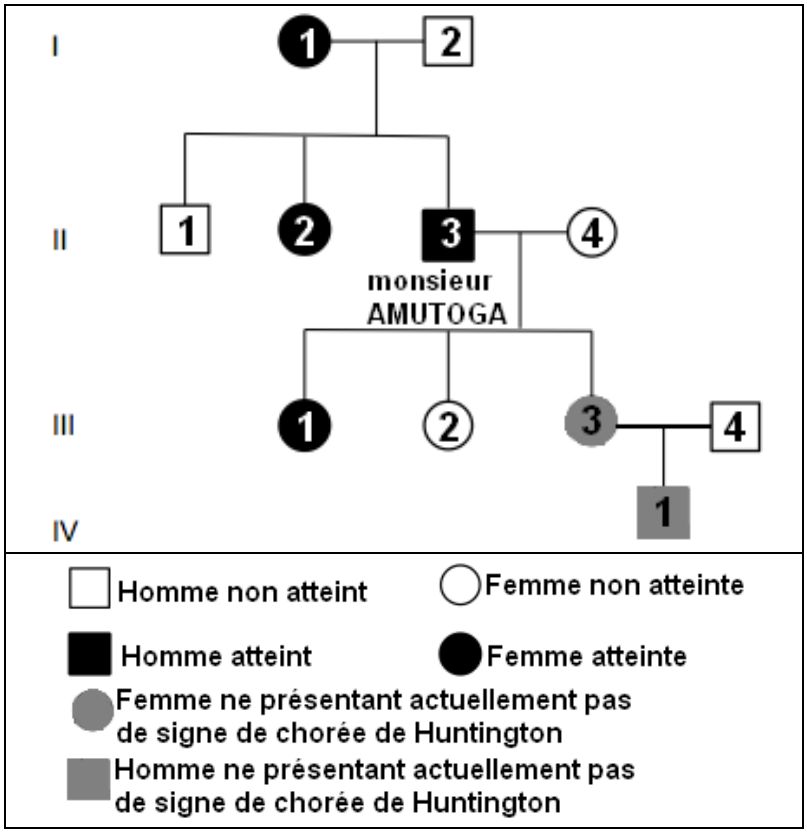
- troubles moteurs avec une maladresse, des mouvements anormaux involontaires nommés chorée ;
- troubles de la posture et de l'équilibre entraînant une gêne à la marche et des difficultés à articuler puis à déglutir ;
- troubles du comportement avec une modification de la personnalité, une tendance à la dépression, ou au contraire, plus rarement, un état maniaque avec excitation, hyperactivité, irritabilité, des troubles obsessionnels, un état psychotique, voire même des conduites agressives vis-à-vis de soi-même et/ou vis-à-vis d'autrui ;
- troubles cognitifs avec une perte de mémoire, des difficultés de concentration, d'abstraction, des erreurs de jugement, une désorientation dans l'espace, des difficultés d'organisation et d'apprentissage, des problèmes pour s'adapter au changement ... Il existe aussi des difficultés à interpréter les relations avec autrui, ce qui peut causer des malentendus au quotidien.

La chorée de Huntington entraîne à terme le décès du patient affecté.

D'après www.orpha.net

DOCUMENT 2

Arbre généalogique de la famille de monsieur AMUTOGA



Document créé pour les besoins de l'examen

DOCUMENT 3

Aides handicap et dépendance en Nouvelle-Calédonie

Les aides allouées par le régime handicap et dépendance visent à couvrir les besoins des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Les aides sont accordées par le conseil du handicap et de la dépendance, sur la base du plan d'accompagnement personnalisé, ou PAP, établi entre autre par la Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance de Nouvelle-Calédonie, ou CRHD-NC.

Les aides prévues par le régime :

À partir d'un taux de handicap de 67 %, en fonction des revenus de la personne, le régime handicap et dépendance prévoit une allocation personnalisée d'autonomie. Cette aide ne concerne que l'adulte en situation de handicap. Elle vise à lui apporter un certain revenu monétaire quand le handicap l'empêche de participer à sa propre autonomie financière ou rend difficile son accès à l'emploi.

À partir d'un taux de handicap de 50 % ou d'un GIR 1, 2, 3 ou 4, en fonction des revenus de la personne, le régime handicap et dépendance prévoit :

- une aide à l'accompagnement de vie, s'exerçant au domicile de la personne ou dans ses différents lieux de vie, y compris le cadre scolaire ;
- une aide à l'hébergement, dans un établissement social, médicosocial ou en famille d'accueil ;
- une aide à l'accueil de jour, dans une structure spécialisée ou dans le cadre d'un dispositif éducatif, professionnel ou occupationnel ;
- une aide au transport adapté, destinée à la personne qui est dans l'impossibilité de recourir au service de transport public.

Public concerné

Toute personne adulte en situation de handicap ou présentant une perte d'autonomie, résidant de manière stable et régulière en Nouvelle-Calédonie […].

Document créé pour les besoins de l'examen, d'après service-public.nc

DOCUMENT 4

Particularités des infections nosocomiales

Une infection nosocomiale est une infection contractée par un patient dans un établissement de santé. Le staphylocoque doré, *Staphylococcus aureus* et le colibacille *Escherichia coli* sont les principales bactéries responsables de maladies nosocomiales.

Le staphylocoque doré peut infecter tous les organes de l'être humain chez lequel il se développe. De nombreuses souches de staphylocoque doré n'étant pas détruites par certains antibiotiques, il est de plus en plus difficile de soigner les patients qu'elles infectent. Cette multirésistance des staphylocoques dorés impose le recours à un traitement associant plusieurs antibiotiques.

En milieu hospitalier, des mesures strictes d'hygiène sont prises envers les patients infectés par un staphylocoque doré. Ils sont isolés. Leurs visiteurs et leurs soignants doivent appliquer un protocole de désinfection adapté lorsqu'ils quittent leur chambre.

D'une façon plus générale, la résistance aux antibiotiques des bactéries est un véritable problème de santé publique.

Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 5

Présentation de « La Ruche qui dit Oui »

L'initiative

« La Ruche qui dit Oui » est un service web qui donne des ailes aux circuits courts. La plateforme de vente en ligne favorise les échanges directs entre producteurs locaux et communautés de consommateurs […]

Comment cela fonctionne-t-il ?

Un particulier, une association ou une entreprise décide d'ouvrir une Ruche où il veut, il devient responsable de la Ruche. Le couple a contacté des producteurs locaux qui proposent fruits, légumes, viandes, fromages, laitages, pains, miels et bien d'autres. Une fois que c'est fait, ces producteurs s'inscrivent à la Ruche et chaque producteur fixe ses tarifs librement.
« Nous, nous diffuserons les sélections et les consommateurs ont six jours pour passer commande sur le site, de façon très simple en cliquant sur les produits convoités. Pas d'obligation, pas d'abonnement. La veille de la distribution, chaque membre reçoit la liste complète de ses courses effectives et donc le montant qui sera débité une fois la commande récupérée et validée par nos soins ».

Quand et comment récupérer ses produits ?

Ce sera tous les mardis, soit de 17 h 30 à 19 h, ou de 18 h à 19 h 30, au bâtiment intercommunal, rue du Houlme **«** que la municipalité nous met à disposition gracieusement ». […]

Comment contacter La Ruche ?

Ce sera : www.laruchequiditoui.fr. Si des producteurs « ont envie de travailler avec nous ou pour des renseignements, il suffit de faire le 06 ».

D'après un extrait d'article paru dans *Ouest-France* le 22/12/2015